

DOSSIER D'INSCRIPTION ETUDIANT

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

NOM :

PRENOM :

CLASSE 2023-2024 : 1 BTS MGTMN initial

PORTABLE ETUDIANT (obligatoire).....

Une adresse mail @lycee-foster.fr vous sera fournie à la rentrée

REGIME SCOLAIRE A LA RENTREE 2023-2024

- Interne 5 nuits (Arrivée dimanche soir)
- Interne 4 nuits (Arrivée lundi matin)
- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi - mardi - jeudi - vendredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi)
- Externe

L'accueil à l'internat le **dimanche soir** est possible (en cas de difficultés de transport le lundi matin) **uniquement pour les garçons** entre 19 h 00 et 21 h 30, après le dîner.

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur et vous êtes de nationalité française, vous serez **automatiquement affilié(e) à un régime obligatoire d'assurance maladie**.

Vous serez rattaché(e)s à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu d'habitation pour le remboursement de vos frais de santé. Généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre)

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte sur ameli.fr** (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

✓ Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

10 H 30	Installation des étudiants internes
11 H 00	Accueil proviseur

Les cours débutent l'après-midi selon l'emploi du temps spécifique à la semaine de la rentrée.

INFORMATIONS DIVERSES

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur sera diffusé et commenté avec les étudiants à la rentrée. Vous devez en prendre connaissance sur le site du lycée via l'ENT, rubrique « Vie de l'établissement ».

<http://lycee-metiers-beaumont.entmip.fr/accueil/>

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

VIE SCOLAIRE

Toute absence doit être signalée par téléphone (05 63 26 14 50) ou par mail (viesco@lycee-foster.fr) dès la première heure de cours de la journée. **Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone devra être signalé dans les plus brefs délais au secrétariat.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants doivent fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile) pour pouvoir prendre part à des activités post ou périscolaires.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie